



LOS CAMIONEROS

# 28E ÉDITION 4L TROPHY

MATÉO JOURNIAC ET ... ...





# SOMMAIRE

**03**

4L Trophy

**04**

Média

**05**

Notre équipe

**06**

Sponsors

**07**

Budget

**08**

Planning

**09**

Association

**10**

Contacts

# C'EST QUOI LE 4L TROPHY

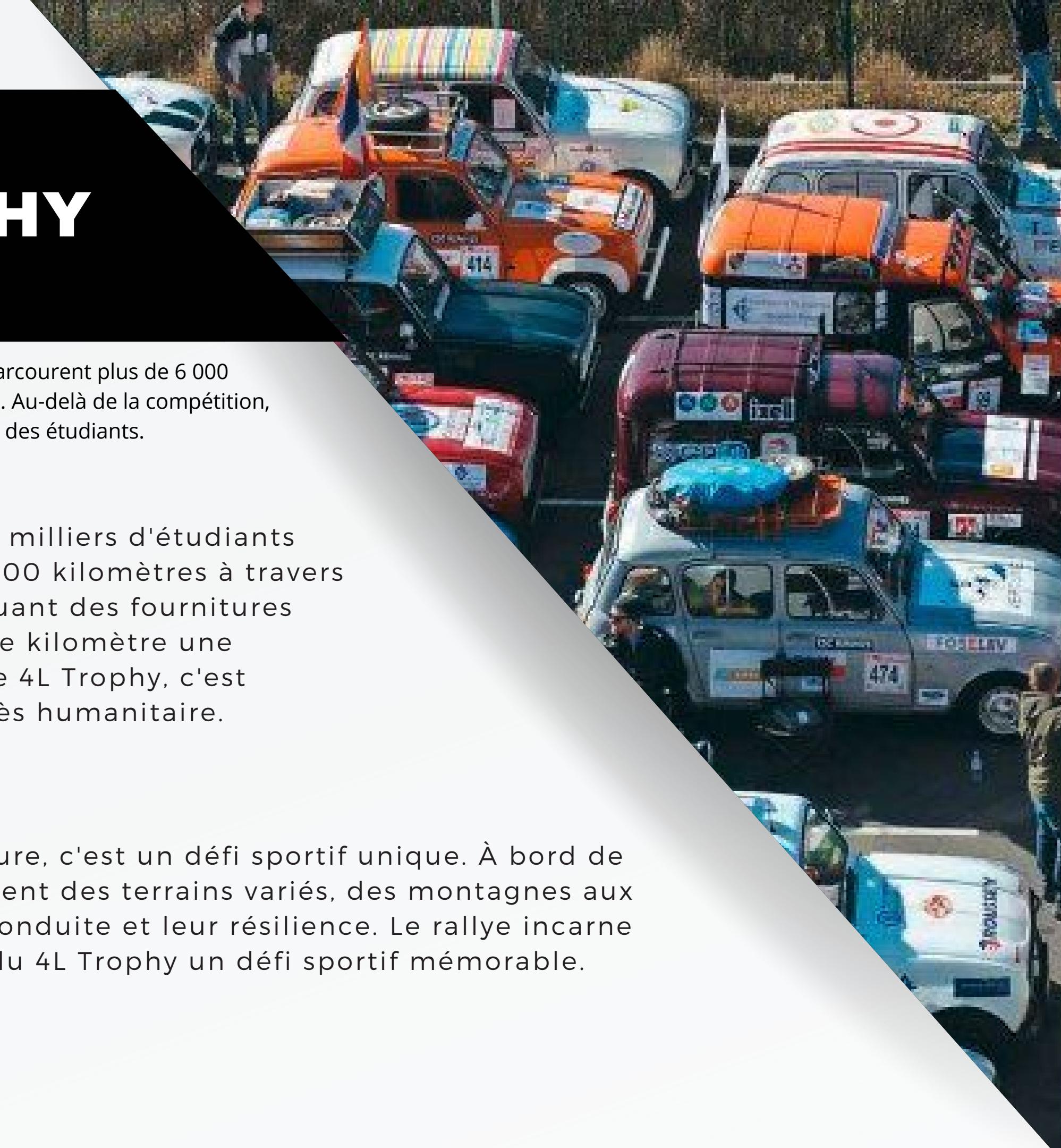
Le 4L Trophy est un raid automobile étudiant qui se déroule au Maroc. Les participants parcourrent plus de 6 000 kilomètres à bord de Renault 4L, distribuant des fournitures scolaires aux enfants défavorisés. Au-delà de la compétition, c'est une aventure humanitaire, mettant en avant la solidarité et l'esprit d'équipe des étudiants.



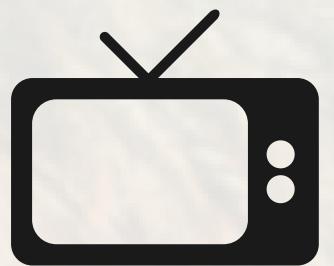
Depuis 1997, le 4L Trophy rassemble des milliers d'étudiants pour un raid humanitaire de plus de 6 000 kilomètres à travers la France, l'Espagne et le Maroc. Distribuant des fournitures scolaires, les participants font de chaque kilomètre une contribution à l'éducation marocaine. Le 4L Trophy, c'est l'histoire d'un engagement et d'un succès humanitaire.



Le 4L Trophy est bien plus qu'une aventure, c'est un défi sportif unique. À bord de leurs Renault 4L, les participants affrontent des terrains variés, des montagnes aux déserts, testant leurs compétences de conduite et leur résilience. Le rallye incarne l'esprit du dépassement de soi, faisant du 4L Trophy un défi sportif mémorable.



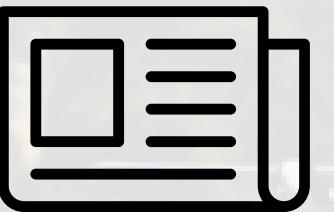
# MÉDIATISATION



## TV

3H d'antenne sur les grandes chaînes nationales et du câble : CNews, 13h de TF1, France 2, Auto Plus web, Sport 6, M6, France 5, C8, Turbo et **3**

**Reportages internationaux :**  
Euskal Telebista (Espagne),  
RTS (Suisse) et ARD/DR  
(Allemagne)



## Presse

Parutions presse papier et web nationales et régionales dans la presse écrite : Le Parisien Etudiant, L'Etudiant, Studyrama, Géo, Le Point Afrique, VL médias, Public



## Radio

Plus de 2h d'antenne sur les ondes nationales et régionales : NRJ, Nostalgie, Fun Radio, Chérie FM, RCF...

# PRINCIPAUX SPONSORS

**Norauto**



**RMC**  
DÉCOUVERTE

**Studyrama**  
Réussir son avenir



## Naturel

### Materiels, Services

Ce partenariat est une aide directe. Vous pouvez contribuer en fournissant des services tels que la préparation de la voiture ou en offrant du matériel tel que des fournitures scolaires, du matériel sportif pour les enfants, des pièces détachées, ou même des fusées de détresse. Votre soutien en nature est essentiel pour concrétiser notre projet.

## Financier

### Soutiens financier

En échange de votre soutien financier, bénéficiez d'un encart publicitaire sur notre voiture dès la date de votre engagement jusqu'à la fin du raid. Votre logo sera également affiché lors de toutes nos activités liées au 4L Trophy 2020, avec une couverture photo et vidéo complète tout au long du rallye, offrant une visibilité maximale à votre participation.

# NOUS SPONSORISER

Sponsoriser notre équipe, c'est bien plus qu'un partenariat ; c'est une opportunité unique d'associer votre entreprise à une aventure humaine et sportive exceptionnelle, tout en bénéficiant d'une visibilité maximale, d'une image positive, et d'avantages fiscaux significatifs. Rejoignez-nous pour une collaboration qui va au-delà des kilomètres, façonnant ensemble une réussite marquante et durable.

## Dons

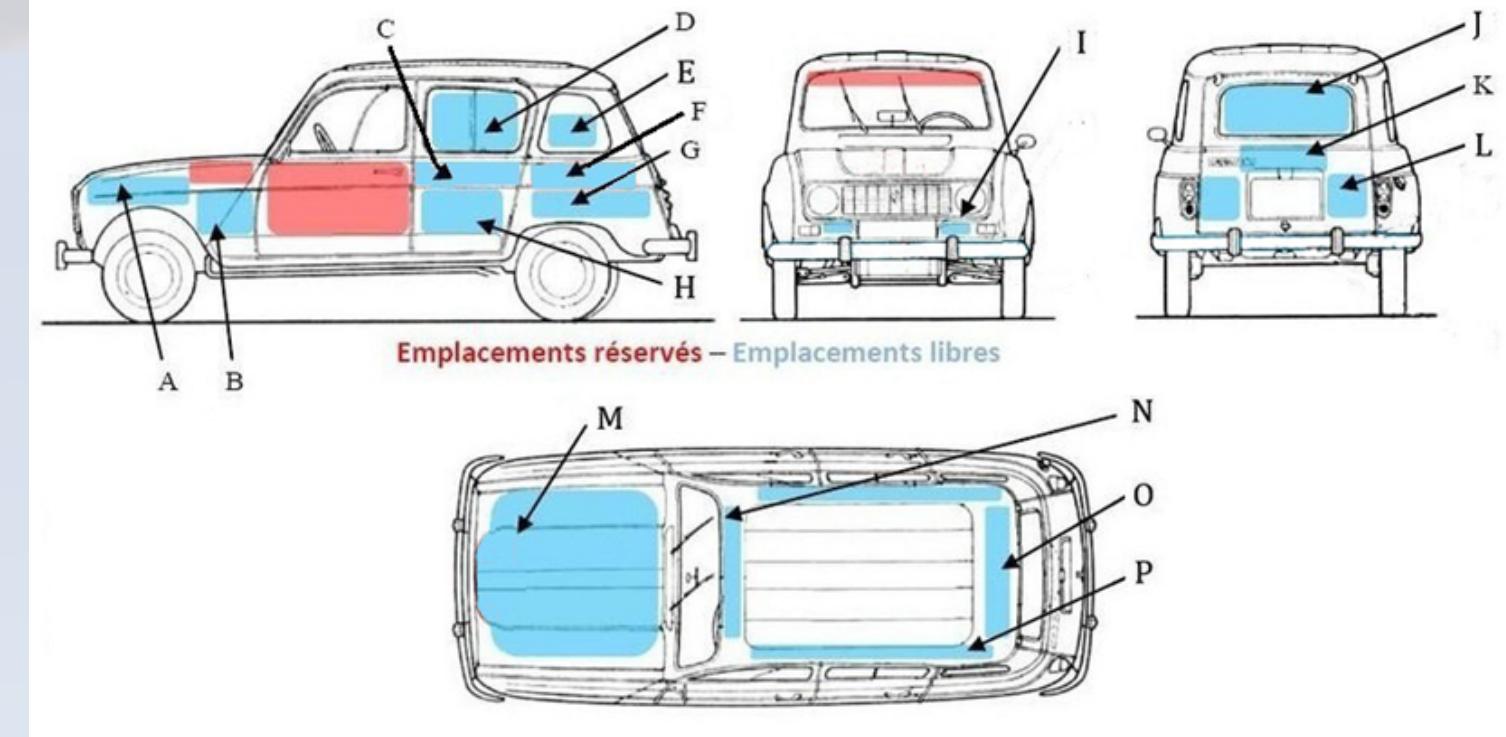
### Dons, Mécénats

Votre soutien financier peut également prendre la forme de dons.

Conformément à la législation en vigueur, les dons faits à une association d'utilité publique donnent droit à une réduction d'impôt de 66% du montant de votre contribution.

## De nombreux avantages !

1. Profitez d'une forte médiatisation pour promouvoir une image positive d'aide aux étudiants et de soutien aux enfants démunis du désert.
2. Optez pour une publicité originale et remarquée à moindre coût, offrant une solution économique tout en maximisant votre visibilité.
3. Affirmez votre responsabilité sociale en contribuant à des projets humanitaires et éducatifs.
4. Bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% sur votre don, conforme à la législation en vigueur.
5. Votre logo sera intégré dans nos activités liées au 4L Trophy, assurant une visibilité à travers des photos et vidéos tout au long du rallye.



Repères	Dispo	Emplacements	Taille	Prix unitaire
A	2	Ailes Haut AV	95x24 (0,22m <sup>2</sup> )	400 €
B	2	Ailes Bas AV	35x35 (0,12m <sup>2</sup> )	400 €
C	2	Porte AR Haut	A mesurer	500 €
D	2	Fenetre porte AR	45x27(0,12m <sup>2</sup> )	600 €
E	2	Fenetre AR	30x25(0,07m <sup>2</sup> )	400 €
F	2	Cabines AR	A mesurer	500 €
G	2	Ailes AR	A mesurer	300 €
H	2	Porte AR Bas	45x27(0,12m <sup>2</sup> )	600 €
I	2	Calandres	10x15(0,015m <sup>2</sup> )	200 €
J	1	Pare brise AR	90x50(0,45m <sup>2</sup> )	1 000 €
K	1	Coffre Haut	50x20(0,10m <sup>2</sup> )	500 €
L	2	Coffre Bas	25x30(0,075)	400 €
M	1	Capot	112x128(1,43m <sup>2</sup> )	1 800 €
N	1	Toit AV	A mesurer	400 €
O	1	Toit AR	A mesurer	400 €
P	2	Toit Coté	A mesurer	400 €
Zones supplémentaires	26	Voir au choix	0,02m <sup>2</sup>	100 €
Total zone délimitées	27	-	-	2 600 €
Total zone supplémentaires	26	-	-	17 600 €
Total	53	-	-	20 200 €

# BUDGET PREVISIONNEL :

Frais d'inscription : **3 350€**

- Inscription Pilote, Copilote, Véhicule - Bateau Aller
- Retour pour la traversée du Détrroit de Gibraltar
- Hébergement et demi pension au Maroc
- Assistance Technique et Médicale
- Communication et Médiatisation du Raid

Achat et préparation du véhicule (mise en conformité pour rouler dans le désert) : **8000€**

Essence et péages : **1 100€**

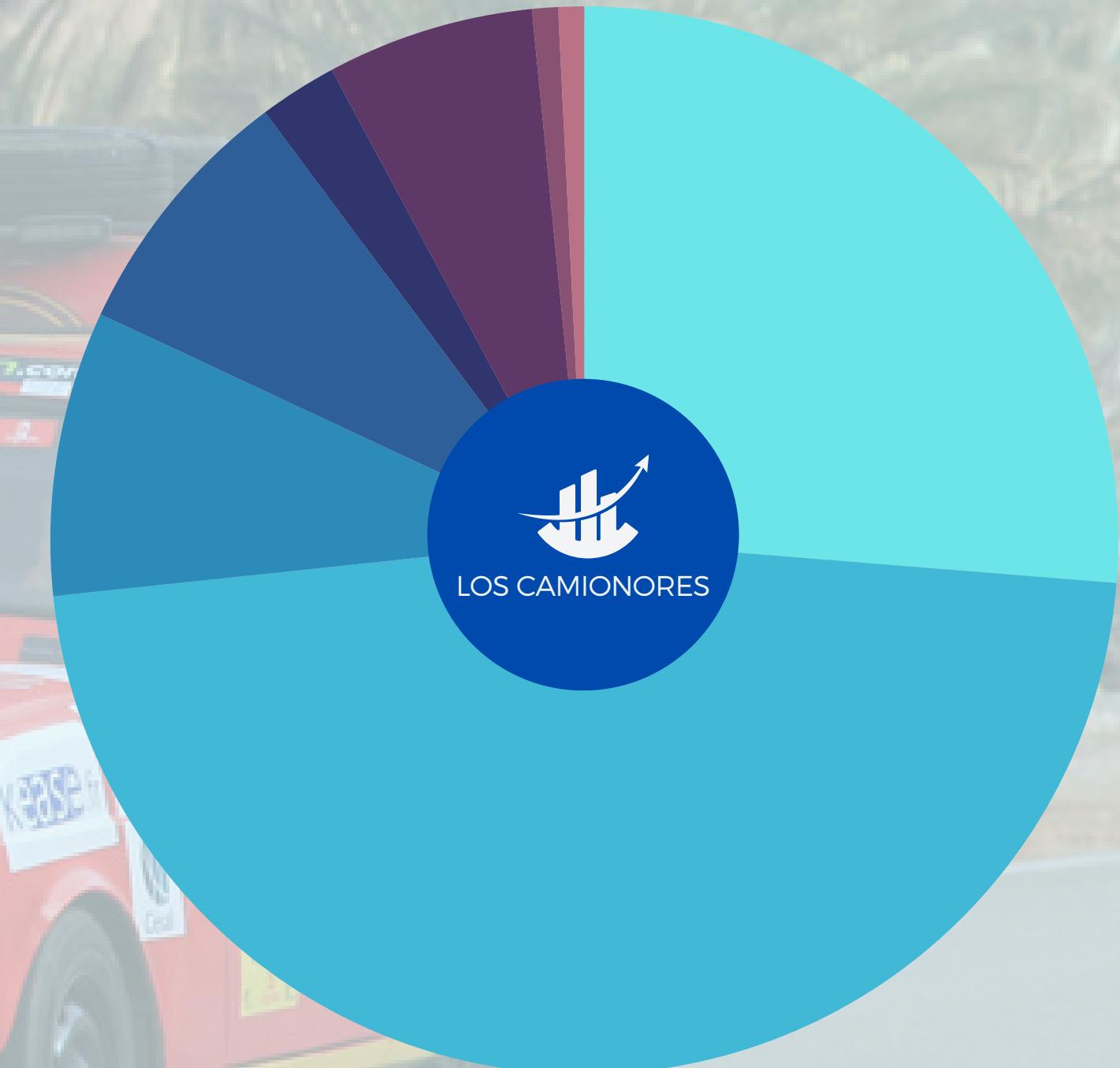
Divers et imprévus : **1000€**

Assurance du véhicule : **300€**

Matériel obligatoire : **800€**

Assurance rapatriement : **100€**

Balise de localisation : **100€**





## Avril-Juin

Pré-inscription au 4L Trophy !  
Création de notre association  
Raid'acteurs et achat de la 4L  
! Réalisation des pages  
Facebook et Instagram, du  
dossier de sponsoring, du site  
Internet et d'une cagnotte en  
ligne. Recherche de sponsors  
et réparations nécessaires sur  
le véhicule.

## Juillet-Septembre

Recherche de sponsors.  
Recherche d'une  
assurance. Mise aux  
normes de la voiture.  
Début de la collecte de  
fournitures. Cours de  
mécanique.

## Janvier-Février

Derniers préparatifs  
(dons, vérifications de  
la voiture, des  
équipements...)

## Octobre-Décembre

Recherche de sponsors.  
Collecte de fournitures.  
Perfectionnement  
mécanique. Diverses  
opérations de vente  
(brocantes, marchés,  
papiers cadeaux..).

## Jour du départ

Village départ à Biarritz

# STATUTS ASSOCIATION LOI 1901 :

**01**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ayant pour titre : "Los Camionores"

**02**

L'objet de l'association est de fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis du Maroc en participant à une ou plusieurs éditions du rallye-raid humanitaire 4L TROPHY à bord d'une Renault 4.

**03**

Aux fins de réalisation dudit objet, l'association utilisera les moyens suivants :  
Collecte de fournitures scolaires et d'articles de sport.  
Etablissement de partenariats avec des entreprises.  
Organisation de manifestations de soutien et de bienfaisance (dans la limite de six manifestations par an).

**04**

La durée de l'association est indéterminée.

**05**

Le siège social de l'association est fixé à :  
la Seyne sur mer, 386 allée des nids,  
Domaine du Cap Sicié  
Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration si l'intérêt de l'association le réclame. Ce transfert devra faire l'objet d'une information préalable auprès des membres de l'association.

**06**

Les ressources dont bénéficie l'association sont les suivantes :

- des dons manuels
- des subventions susceptibles d'être accordées par l'État, la Région, le Département, la Commune et leurs établissements publics.
- des recettes générées lors des manifestations lucratives organisées par l'association.
- des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association.
- des libéralités que l'association peut recevoir de mécènes en raison de son objet dans les conditions prévues par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.
- des parrainages établis avec des entreprises.
- de toute autre ressource qui n'est pas interdite par les lois et règlements en vigueur.

**07**

Pour être membre de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

**08**

Les membres de l'association, tels que définis dans l'article 7.1 des présents statuts, peuvent perdre leur qualité de membre en cas de :

1. démission
2. décès
3. radiation prononcée à la majorité absolue membres

**09**

Il comprend au moins:  
Un(e) président(e)  
Un(e) trésorier(e)  
Peuvent s'adjointre aux membres précédents:  
Un ou plusieurs Membres de bureau sons fonction précise  
Un ou plusieurs Trésoriers Adjoints

**10**

Le conseil d'administration se réunit au moins un fois par an, sur convocation du président. Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

**11**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association.  
L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Quinze jours, au moins, avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du président . L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.  
Le président préside l'assemblée et expose le bilan moral de l'association  
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet son bilan à l'approbation  
Le bureau est renouvelé tous les deux ans.  
Chaque membre peut être élu successivement plusieurs fois consécutives.  
Les décisions sont prises à la majorité des votants.  
La modification des statuts ne peut se faire qu'à la majorité des 2/3 si le quorum de 50% des membres est atteint. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est convoquée dans les quinze jours et délibère à la majorité des 2/3 des membres présents et représentés.

**12**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les différents points non prévus par les statuts.

**13**

La dissolution de l'association ne peut être effective que sur proposition du bureau, en assemblée générale avec la même procédure que la modification des statuts. Les fonds restés libres après acquittement des dettes seront versés à une association choisie au cours de la procédure de dissolution.

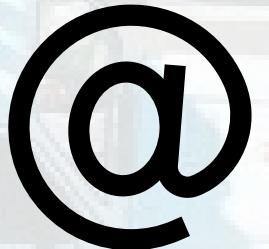


# CONTACTS

Association



Email



journiacmateo@gmail.com

Telephone



0769795956